

DECRET N° 2006-480 DU 07 SEPTEMBRE 2006

Portant nomination de Monsieur Lambert KOTY
en qualité de Chargé de Mission du Président de
la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2006 ;

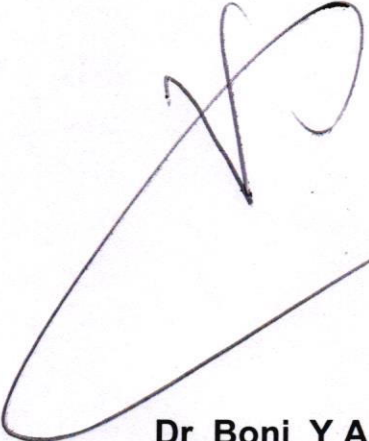
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Lambert KOTY est nommé Chargé de mission du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2006-195 du 03 mai 2006 portant nomination de Monsieur Lambert KOTY en qualité de Conseiller Technique aux Travaux Publics du Président de la République sera publié au Journal Officiel.

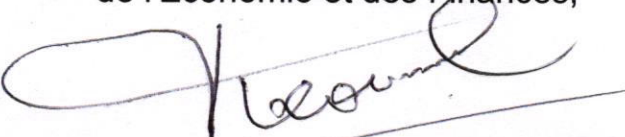
Fait à Cotonou, le 07 septembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.-